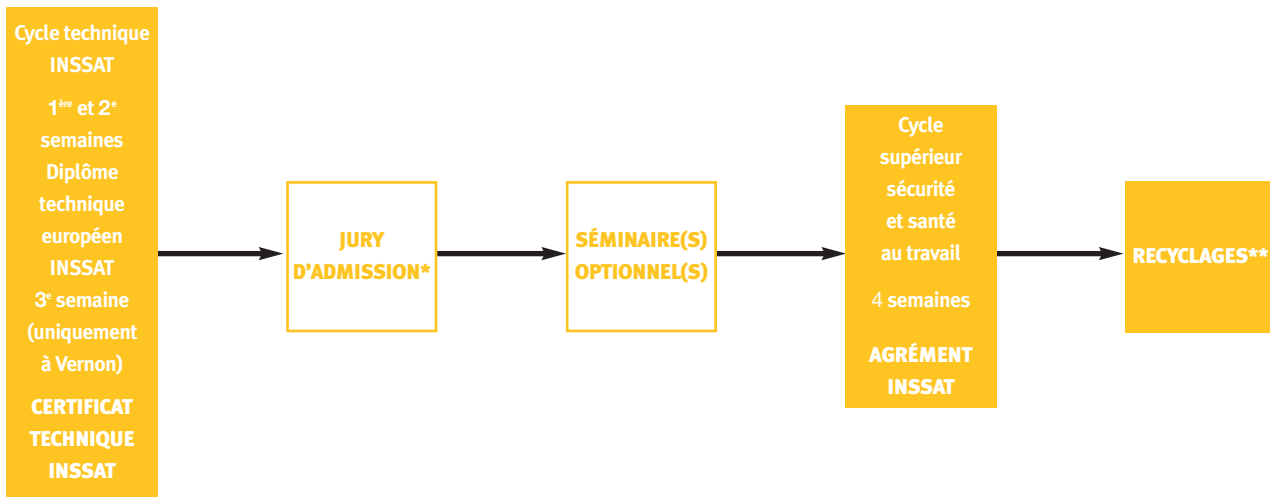


COURSUS RISQUES PROFESSIONNELS POUR L'HOMME AU TRAVAIL AGRÈMENT INSSAT



* Voir page 16

** Pour conserver le bénéfice de l'agrément, l'agréé doit suivre au moins un recyclage tous les trois ans